

Coups et blessures incapacité de travailde moins de 3 jours

Par jmichel57, le 23/01/2016 à 16:44

bonjour, je suis conducteur de car et lors d'un circuit scolaire pour un CFA, un élève m'a frappé au visage d'un coups de poing. Suite à mon passage aux urgences de l'hopital, j'ai obtenu un certificat avec incapacité totale de travail de 3 jours au sens pénal. Je viens de recevoir ma convocation pour le Tribunal des enfants :

- Puis je me porter patie civile et réclamer des dommages et intérêts?
- -Quelle peine risque l'élève concerné sachant que celui ci fait partie d'un Club de Boxe Thaï?

Par Horti, le 05/02/2016 à 18:14

Bonjour Jmichel!! Quelle infraction précise a été retenue contre ce jeune?